



Bureau communautaire

8 juin 2023

Les Arcades, Melle
Salle la Béronne

Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Secrétaire de séance : Sylvie COUSIN**

Bureau communautaire

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

1. Bureau communautaire du 4 mai 2023 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 4 mai 2023.

Bureau communautaire

EDUCATION – ENFANCE - JEUNESSE

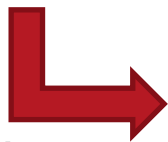
Petite enfance – Enfance – Jeunesse

- Intervention de Madame Marylène PICARD

2. Haltes garderies - Nouveau règlement de fonctionnement

Mise en conformité suite à une évolution réglementaire

- Recrutement d'une éducatrice de jeunes enfants



Augmentation de la capacité d'accueil des haltes garderies, passant de 10 enfants à 12 enfants accueillis

- Actualisation du règlement de fonctionnement et mise en place de protocoles détaillant les conditions d'urgence, d'hygiène, de sortie de structure, de soins médicaux, d'enfance en danger, d'évacuation incendie et de mise en sûreté de ces accueils.

Petite enfance – Enfance – Jeunesse

- Intervention de Madame Marylène PICARD

2. Haltes garderies - Nouveau règlement de fonctionnement

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le nouveau règlement de fonctionnement et les différents protocoles d'accueils des haltes garderies communautaires tels qu'annexés.

Bureau communautaire

CYCLE DE L'EAU

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

3. Autorisation de signature de l'avenant n°1 au lot n°1 du marché n°2021_ASS04 relatif aux travaux d'aménagement du réseau d'assainissement relatifs à la canalisation de transfert des effluents vers la station d'épuration de Sauzé-Vaussais

Rappel des caractéristiques du lot :

Objet du lot : Canalisations et ouvrages connexes

Type de prix : Forfaitaire



Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

3. Autorisation de signature de l'avenant n°1 au lot n°1 du marché n°2021_ASS04

Objet de l'avenant : remplacement du PVC par de la fonte dans le marché canalisations de la station d'épuration de Sauzé-Vaussais

- Plus en adéquation pour pallier :
 - à la faible pente,
 - aux difficultés et éventuelles agressions du terrain (remontée de nappe phréatique, mouvements de terrain),
 - au poids des terres (recouvrement important).
- Conduite de transfert sans piquage ou branchement réalisé dessus,
 - recevra les effluents d'eaux usées et d'eaux pluviales, et sera donc en gravitaire Unitaire.

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

3. Autorisation de signature de l'avenant n°1 au lot n°1 du marché n°2021_ASS04

Contexte de passation de l'avenant :

Le lot n°1 est financièrement modifié comme suit :

Montant initial du lot n°1	Nouveau montant du lot n°1	Augmentation en % du lot n°1
219 731,00 € HT	254 186,50 € HT	+15,68 %

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

3. Autorisation de signature de l'avenant n°1 au lot n°1 du marché n°2021_ASS04 relatif aux travaux d'aménagement du réseau d'assainissement relatifs à la canalisation de transfert des effluents vers la station d'épuration de Sauzé-Vaussais

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer l'avenant n°1 au lot n°1 « Canalisations et ouvrages connexes » du marché n°2021_ASS04 relatif aux travaux d'aménagement du réseau d'assainissement relatifs à la canalisation de transfert des effluents vers la station d'épuration de Sauzé-Vaussais, conformément aux dispositions ci-dessus.

Bureau communautaire

SERVICES TECHNIQUES

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

4. Autorisation de signature de l'avenant n°2 au lot n°3 de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène

Rappel des caractéristiques du marché :

Objet du marché : Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène

Forme du marché : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire

Type de prix : Unitaire, révisable annuellement + remise catalogue

Durée : 12 mois, reconductible 3 fois, soit maximum 4 ans

Montant maximum de l'accord-cadre : 100 000,00 € HT par an, soit 400 000,00 € HT sur les 4 ans potentiels.

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

4. Autorisation de signature de l'avenant n°2 au lot n°3 de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène

Rappel du lot :

Numéro du lot	Intitulé du lot	Montant maximum du lot par an	Entreprise attributaire
Lot n°3	Papiers à usage unique - distributeurs – savon – poubelles/sacs poubelles – Équipements de protection individuelle (EPI) jetables	33 800,00 € HT	SAS DESLANDES ZA Les Quatre Chemins 85400 SAINT-GEMME-LA-PLAINE

Montant lors de l'attribution du lot n°3 : 31 754,97 € HT par an (selon estimatif DQE).

Montant lors de la passation de l'avenant n°1 au lot n°3 : 38 271,80 € HT par an (selon estimatif DQE).

Services techniques

- Intervention de Monsieur Gilles PICHON

4. Autorisation de signature de l'avenant n°2 au lot n°3 de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène

Contexte de passation de l'avenant :

Le besoin d'augmenter le montant maximum du lot n°3 s'explique par les augmentations de prix chaque année sans hausse automatique du plafond des crédits.

Pour rappel, l'avenant n°1 au lot n°3 a introduit une formule de révision applicable trimestriellement.

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

4. Autorisation de signature de l'avenant n°2 au lot n°3 de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène

L'augmentation du montant maximum du lot n°3 « Papiers à usage unique - distributeurs - savon – poubelles/sacs poubelles – EPI jetables » est la suivante :

Montant initial maximum du lot n°3	Nouveau montant maximum du lot n°3	Augmentation en %
33 800,00 € HT /an	45 000,00 € HT / an	+33,14 %

Services techniques

- Intervention de Monsieur Gilles PICHON

4. Autorisation de signature de l'avenant n°2 au lot n°3 de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène

La Commission d'appel d'offres du 25 mai 2023 a validé le contenu de l'avenant suivant :

- ✓ Modification du montant maximum du lot n°3 « Papiers à usage unique - distributeurs - savon – poubelles/sacs poubelles – EPI jetables » passant de 33 800,00 € HT à 45 000,00 € HT.

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

4. Autorisation de signature de l'avenant n°2 au lot n°3 de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer l'avenant n°2 au lot n°3 « Papiers à usage unique - distributeurs - savon – poubelles/sacs poubelles – EPI jetables » de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène, conformément aux dispositions ci-dessus.

Services Techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

5. Fin de mise à disposition de logements sur les communes de Rom et de Sauzé-Vaussais

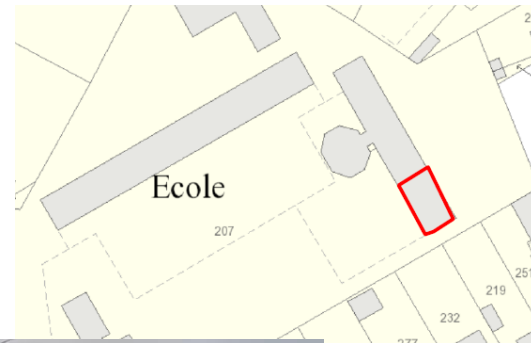
Rom

2 logements de type T1 et T3
au 1^{er} étage de l'immeuble Esnault



Sauzé-Vaussais

2 logements de type studio et T4
au 1^{er} étage au-dessus de l'école maternelle



Services Techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

5. Fin de mise à disposition de logements sur les communes de Rom et de Sauzé-Vaussais

Contexte :

- Bilan de l'activité gestion locative en 2022 : solde financier négatif
- Logements qui vont nécessiter de plus en plus de travaux d'entretien lourd

Proposition :

Reprise par les communes des logements initialement mis à disposition à compter du 1er juillet 2023.

Services Techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

5. Fin de mise à disposition de logements sur les communes de Rom et de Sauzé-Vaussais

Le bureau communautaire est invité à :

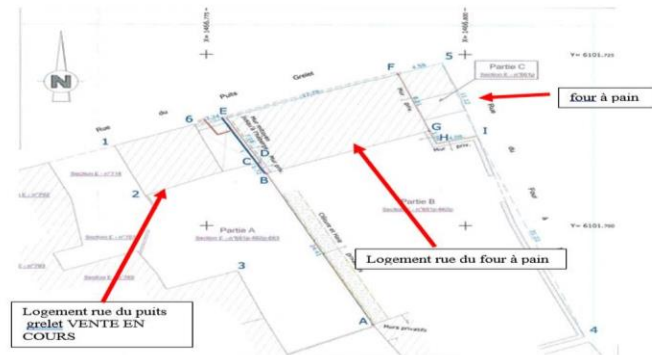
- **AUTORISER** le président à signer les avenants n° 2 portant fin de mise à disposition de 2 logements avec la commune de Rom et de 2 logements avec la commune de Sauzé-Vaussais à compter du 1^{er} juillet 2023.

Services Techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

6. Cession du logement au 5 rue du puits grelet lieu-dit Hanc à VALDELAUME

Bien immobilier :

Maison de 81 m² en R+1 avec 3 chambres et jardin sis au 5 rue du puits grelet lieu-dit Hanc 79110 Valdelaume



Services Techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

6. Cession du logement au 5 rue du puits grelet lieu-dit Hanc à VALDELAUME

Contexte :

- Bilan de l'activité gestion locative en 2022 : solde financier négatif
- Logements qui vont nécessiter de plus en plus de travaux d'entretien lourd

Offre des locataires :

75 000 € net vendeur sous réserve de l'accord de leur prêt bancaire

Services Techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

6. Cession du logement au 5 rue du puits grelet lieu-dit Hanc à VALDELAUME

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer l'acte de vente sous conditions suspensives pour la maison sis au 5 rue du puits grelet lieu-dit Hanc 79110 Valdelaume, selon bornage en cours annexé à la présente délibération, à M. Fabien PORCHERON et Mme Aurélie BERTRAND au prix de 75 000 € net vendeur, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur.

Bureau communautaire

FINANCES

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

7. Admissions en créances éteintes

Budget principal

Article	Années de référence	Total
6542	2015 - 2022	3 079.64

Budget TEOM

Article	Années de référence	Total
6542	2014 - 2019	1 105.21

Budget assainissement collectif

Article	Années de référence	Total HT	Total TTC
6542	2013 - 2022	6 561.00	7 216.23

7. Admissions en créances éteintes

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les admissions en créances éteintes pour insuffisance d'actif (surendettements et liquidations judiciaires) sur le budget principal et les budgets annexes.

Bureau communautaire

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. Lezay - Zone d'activités Plaine du Château - Régularisation foncière - Echange foncier sans soulte entre la commune de Lezay et Mellois en Poitou (parcelles AP0120, AP0123 et AP0126)

Contexte :

Régularisation de la situation foncière rencontrée Plaine du Château, préalablement à la cession de foncier économique.



Une partie du bâtiment a été effectivement construit sur une parcelle appartenant à la commune de Lezay

Différents éléments liés aux réseaux (eau potable, électricité) sont implantés en entrée de site sur des espaces de circulation des parcelles AP0115 et AP0099, propriétés de Mellois en Poitou.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

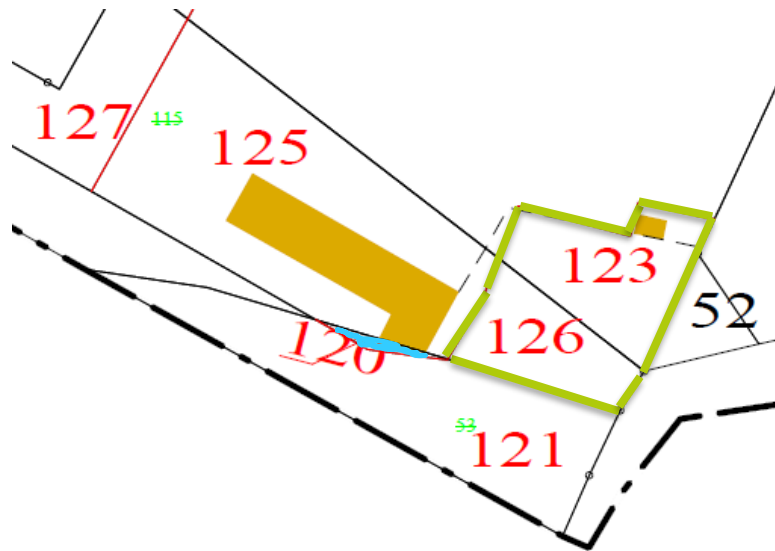
8. Lezay - Zone d'activités Plaine du Château - Régularisation foncière - Echange foncier sans soulte entre la commune de Lezay et Mellois en Poitou (parcelles AP0120, AP0123 et AP0126)

Echange foncier :

Propriété de la commune de Lezay :
parcelle AP0120 d'une surface de 21m²

Propriétés de la communauté de communes :

- Parcelle AP0126 d'une surface de 306m²
- Parcelle AP0123 d'une surface de 420m²



Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. Lezay - Zone d'activités Plaine du Château - Régularisation foncière - Echange foncier sans soulte entre la commune de Lezay et Mellois en Poitou (parcelles AP0120, AP0123 et AP0126)

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

9. Zone d'activité Plaine du Château à Lezay - Vente d'un lot de parcelles avec bâtiment à la SCI l'Atlantique (parcelles cadastrées AP0120, AP0122, AP0125 et AP0129)

Vente à la SCI de l'Atlantique des parcelles AP0120, AP0122, AP0125 et AP0129 (surface totale d'environ 15 131m²) pour le prix global de 57 000€ HT et hors frais de notaire.



Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

9. Zone d'activité Plaine du Château à Lezay - Vente d'un lot de parcelles avec bâtiment à la SCI l'Atlantique (parcelles cadastrées AP0120, AP0122, AP0125 et AP0129)

Le bureau communautaire est invité à :

- AUTORISER la vente à la SCI l'Atlantique d'un ensemble parcellaire (parcelles AP012, AP0122, AP0125 et AP0129) comportant un pont bascule, un bâtiment de bureaux avec un logement de gardien, situé sur la ZAE Plaine du Château à Lezay, pour une valeur de 57 000 € nette ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer une promesse synallagmatique de vente sous condition suspensive d'obtention des financements d'une emprise foncière d'environ 15 131 m², située sur la zone d'activités économiques de la Plaine du Château à Lezay, à la SCI l'Atlantique au prix net de 57 000 € hors frais, TVA d'un montant de 0 € au regard de la marge négative, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront adressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais notaires seront à la charge de l'acquéreur.

Bureau communautaire

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses – Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Information : Nouveauté Idelibre – Déclaration de présence

Nouveauté qui se matérialise par l'ajout d'un lien dans le mail de convocation aux instances communautaires :

Madame la conseillère communautaire, Monsieur le conseiller communautaire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la convocation au bureau communautaire qui se tiendra le :

05/12/2020 à 20h30
Salle du conseil

L'ensemble des pièces relatives à la séance est consultable en cliquant sur le lien suivant [accéder à l-idelibre](#) ou directement sur l'application.

Nous vous remercions de confirmer votre présence en cliquant sur le lien ci-dessous
[Confirmation de présence](#)

Vous en souhaitant bonne réception,

Respectueusement,

Le service des Assemblées

Le lien ouvre l'écran suivant :

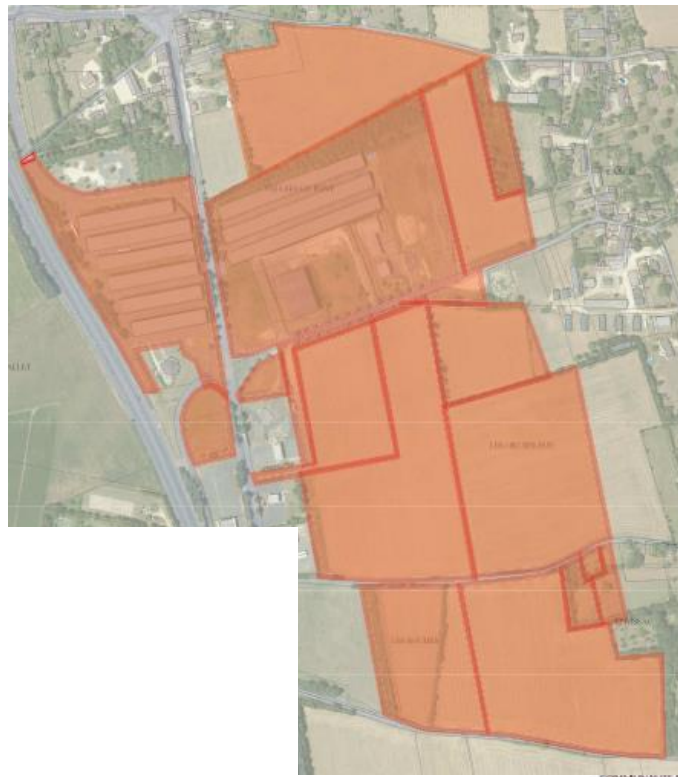
The screenshot shows the Idelibre application interface. At the top, the 'Idelibre' logo is displayed. Below it, there is a section titled 'Présence à définir'. Under this, it says 'Séance : conseil' and 'Date de la séance : 16/03/23 : 12:00'. A message 'Merci de confirmer votre présence *' is followed by a dropdown menu with 'Présent' selected. A blue 'Enregistrer' button is at the bottom right.

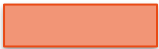
Opérationnel pour le CC du 29 juin 2023

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Présentation du parcellaire de la zone d'activités des Maisons Blanches



 Propriétés de la communauté de communes

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Information

Projet de création d'une 4ème Unité d'Instruction et d'Intervention de Sécurité Civile - Point d'actualité

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Information – Définition du schéma des zones d'activités économiques

Enjeux de la démarche



- **Juridique :**
 - Se mettre en conformité avec les attendus de la Loi NOTRe en matière de ZAE
 - Préparer la mise en application de la Loi Climat et Résilience sur le volet « Inventaire des ZAE »
- **Urbanisme :**
 - Structurer une armature de polarités économiques d'intérêt communautaire à l'échelle du territoire
 - Exprimer les choix sur les futurs secteurs d'aménagement en lien avec les documents d'urbanisme
- **Développement économique :**
 - Faire le choix des espaces d'implantation des entreprises qui seront le socle des orientations stratégiques à l'avenir
 - Prédéterminer des choix en matière d'investissements futurs

Information – Définition du schéma des zones d'activités économiques

Loi NOTRe du 7 août 2015 en matière de ZAE : contenu et incidences

Le législateur a souhaité conférer aux communautés et métropoles l'ensemble de la compétence stratégique et opérationnelle en matière de valorisation/optimisation du foncier économique et de gestion des espaces et équipements publics attendant :

(...) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (...)

Article L5216-5 I 1°CGCT (pour les CA) et L5214-16 I 1°CGCT (pour les CC)

NB : La notion « d'intérêt communautaire » n'est plus applicable pour la compétence ZAE

Concrètement, la mise en œuvre de la compétence développement économique par l'EPCI conduit notamment à :

- Etablir la liste des « ZAE de l'EPCI ». Pour ce faire, l'ADCF a préconisé de formaliser des critères objectifs qui permettent d'évaluer si un espace à vocation économique peut être reconnu comme ZAE ou non.
- Délibérer en Conseil communautaire sur la définition de la ZAE propre à l'EPCI et la liste des ZAE qui en résulte à la date de la délibération.
- Engager le transfert de toutes les ZAE : propriété foncière, mise à disposition d'équipements, charges, droits, obligations, etc.

Information – Définition du schéma des zones d'activités économiques

- Il n'existe pas de définition légale ou réglementaire qui désigne ce qu'est une ZAE
- Intercommunalités de France a défini, à titre indicatif et sans valeur réglementaire, (note technique janvier 2016) un faisceau d'« indices » généraux d'identification de ce qu'est une ZAE :
 - La vocation économique est mentionnée dans un document d'urbanisme
 - Elle présente une certaine superficie et regroupe habituellement plusieurs établissements / entreprises
 - Elle affiche une cohérence d'ensemble et une continuité territoriale
 - Elle est dans la plupart des cas le fruit d'une opération d'aménagement, mais peut être spontanée
 - Elle traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné

Il est impératif pour l'EPCI de délibérer sur les points suivants :

- Une définition qui lui sera propre de la notion de « ZAE » selon des critères formalisés, cohérents et justifiables.
- Des périmètres cartographiques à partir du cadastre.
- Le cas échéant, les modalités de transfert des charges financières et de la propriété.

L'espace économique est-il reconnu comme une « ZAE » ?

OUI

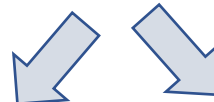


L'EPCI est seul compétent pour :

- aménager (viabiliser et commercialiser du foncier à des entreprises),
- requalifier (intervenir de façon patrimoniale pour optimiser/améliorer la commercialisation de la zone, densification, mutation d'activités...),
- étendre,
- redynamiser,
- entretenir et renouveler les espaces et équipements publics actuels ou futurs.

➔ L'EPCI peut néanmoins définir, via une convention de gestion avec la commune, les conditions de mise à disposition de personnes pour réaliser les opérations relatives à la compétence transférée (voirie, entretien des espaces verts,...)

NON



L'EPCI est seul compétent en matière d'animation économique et conserve donc la responsabilité d'accompagner les entreprises dans leur développement.

La commune (qui peut déléguer à l'EPCI via une convention de gestion) est compétente pour intervenir sur les espaces et équipements publics.

Pour autant, la commune n'est pas compétente en matière d'extension, compétence statutaire obligatoire réservée à l'EPCI.

Attention à bien dissocier la non-reconnaissance d'un espace économique comme ZAE et la continuité de l'exercice de la compétence « développement économique » par les services de l'intercommunalité au profit de toutes les entreprises (qu'elles soient implantées en ZAE ou en dehors)

Information – Définition du schéma des zones d'activités économiques

Quels sont les incidences possibles de l'élaboration de la liste des ZAE « communautaires » ?

- **Les modalités juridiques :**

- Les modalités de reprises des contrats
- Les délibérations
- La consultation du Service des Domaines le cas échéant
- L'établissement des actes de cessions

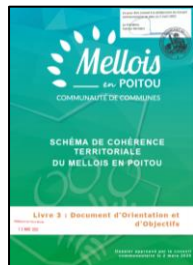
- **Les aspects financiers et fiscaux :**

- Le règlement financier des transferts

- **Les aspects organisationnels :**

- Voirie, entretien des espaces publics etc.
- Accompagnement au développement économique des entreprises.

Le processus retenu pour l'élaboration de la liste des ZAE « communautaires »



Nota : certains des 55 espaces d'activités inscrits au SCoT ont été subdivisés lorsqu'ils étaient composés de plusieurs secteurs géographiquement distincts. Le nombre total d'espaces d'activités pris en compte dans l'étude est donc de 59.



- Animation de 2 ateliers avec des élus volontaires (14/02 et 12/04/23)



- Elaboration d'une grille de critères de définition de la ZAE communautaire « au sens de la Loi NOTRe »
- Elaboration d'une proposition de liste d'espaces d'activités répondant à ces critères



- Débat de la proposition de liste des ZAE en réunion de VP le 20/04/23

Cas n°1 :

- L'espace d'activité est une « ZAE » au sens réglementaire
- Elle est de fait dans le périmètre de l'exercice de la compétence statutaire « développement économique » de l'intercommunalité (Loi NOTRe) : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Elle sera inscrite à l'inventaire des ZAE (Code de l'Urbanisme article 318-8-2) en 2024.

Cas n°2 :

- L'espace d'activité n'est pas une « ZAE » au sens réglementaire
- L'espace d'activités passe sous la responsabilité de la commune (notamment en termes d'aménagement des espaces et équipements publics, gestion et d'entretien)
- La nécessité d'un transfert éventuel de charges et de propriété est à analyser au cas par cas
- L'exercice de la compétence « développement économique » (animation économique, accompagnement des entreprises...) reste intercommunal

Proposition des critères de définition de la ZAE communautaire

Préconisation de l'ADCF (Note technique de janvier 2016)	Transposition dans le cas des espaces d'activités de la CC Mellois en Poitou	Nb de points
1 - La vocation économique est mentionnée dans un document d'urbanisme	L'inscription de la vocation économique des espaces concernés au SCOT	1
2 - Elle représente une certaine superficie et regroupe habituellement plusieurs établissement / Entreprises	Sa surface totale est au minimum de 5 hectares Elle regroupe au moins : - 4 établissements - 15 emplois	1
3 - Elle affiche une cohérence d'ensemble et une continuité territoriale	Elle est constituée d'un seul ensemble en continuité Elle dispose d'une voirie interne qui lui est spécifique et dont la vocation est de desservir les entreprises présentes sur la zone	1
4 - Elle est dans la plupart des cas le fruit d'une opération d'aménagement	Elle a fait l'objet d'un permis d'aménager	1
5 - Elle traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné	La zone dispose de foncier commercialisable sous maîtrise foncière publique ou optimisable ou d'un potentiel d'extension au titre du zonage d'un document d'urbanisme en cours.	1

Critères complémentaires	Définition du critère	Nb de points
6 - Absence de mitage ou de conflits d'usage avec l'habitat	Elle ne comporte pas de locaux d'habitation.	1
7 - Arbitrage par les élus	Elle est considérée par les élus comme une polarité de développement économique future à l'échelle du territoire.	2

Durant la réunion du 20/04/2023, il a été présenté aux participants :

- Une liste des critères visant à élaborer la définition de la Zone d'Activités Economiques conformément aux recommandations de la note technique de l'ADCF de 2016
- Des tableaux de correspondance entre ces critères et les 55 espaces d'activités inscrits au SCoT en vigueur
- Un outil d'évaluation qui attribue à chaque espace d'activités une note comprise entre 1 et 8 points
- Une liste d'espaces d'activités ayant un nombre de points égal ou supérieur à 4 et qui pourraient être considérés comme « ZAE » au sens de la Loi NOTRe
- Une liste d'espaces d'activités ayant un nombre de points inférieur à 4.

A cette étape de la démarche, les élus ont convenu des décisions suivantes :

- L'évaluation de l'espace d'activités des Chaillettes est revue avec une note de 2 au critère n°7. Les Chaillettes intègre de fait la liste des ZAE.
- Les espaces d'activités de Champs Rateau et des Ombrails, malgré le nombre de points qui leur avaient été attribué par le Bureau d'études – ou par leur importance en termes d'emplois - ne présentaient pas les caractéristiques qualitatives leur permettant de figurer dans la liste des ZAE pour les motifs suivants :
 - Champs Rateau : les contraintes de constructibilité du site (réseaux, ligne HTA, aire de létalité de l'unité de méthanisation agricole...) limitent trop fortement sa capacité d'accueil de nouvelles activités économiques hormis son extension sud (cession en cours de négociation).
 - Les Ombrails : bien qu'en dehors du périmètre de cet espace d'activités, il serait nécessaire d'améliorer l'accès routier via un barreau de liaison avec la RD108. Par ailleurs les secteurs d'extension possibles sont limités et peu pertinents.
- Certains espaces d'activités situés sur la Commune d'Aigondigné nécessitent une évaluation plus approfondie avant une prise de décision sur leur intégration ou non à la liste des ZAE. Cet approfondissement sera conduit en concertation entre l'EPCI et la Commune avant la prochaine Conférence des Maires. Les espaces d'activités suivants sont concernés :
 - Chêne Gaurichon
 - La Gâtine
 - Les Jastreux
 - Les Grandes Versannes
- Il sera nécessaire de réfléchir aux principes à mettre en œuvre afin d'avoir un équilibre du potentiel d'accueil des entreprises, notamment artisanales, à l'échelle de l'intercommunalité, certaines parties du territoire ne bénéficiant pas de ZAE communautaires.

Liste des 17 espaces d'activités inscrits au SCOT pouvant être intégrés dans la liste des ZAE

Nom	Commune	Somme de points
ZA Les Maisons Blanches	Limalonges	8
ZA Le Pinier Nord	Melle	8
La Croix Ganne	Fressines	7
ZA de La Mine d'Or	Brioux-sur-Boutonne	7
Pigeon Pierre ZA Route de Melle	Chef-Boutonne	7
ZA La Chagnée	Melle	7
Chêne Gaurichon	Aigondigné	7
ZA Les gruettes	Chey	7
ZA La Cigogne	Celles-sur-Belle	6
ZA Grande Plaine et des Grues	La Mothe-Saint-Héray	6
ZA de la Gâtine	Aigondigné	6
ZA de la Plaine de Limage	Sauzé-Vaussais	6
ZA La Boissière	Celles-sur-Belle	6
ZI Les Chaillettes	Celles sur Belle	5
ZA Les Jastreux	Aigondigné	5
ZA des Champs Prieurs	Rom	5
ZA Les Grandes Versannes	Aigondigné	4

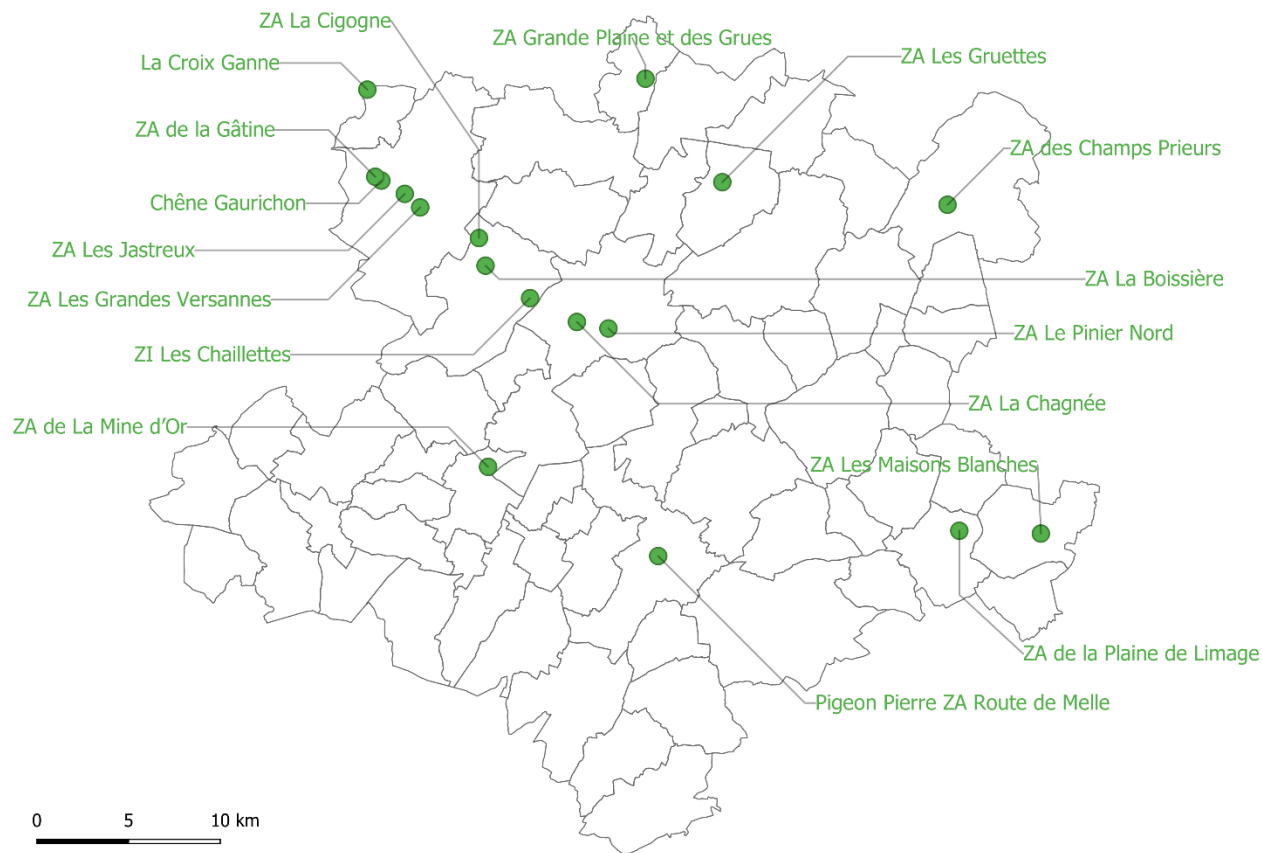
Surface totale : 195 hectares

Plus de 1500 emplois

149 entreprises

Nota : en orange les
espaces d'activités
dont l'évaluation est
encore en cours

Carte des 17 espaces d'activités inscrits au SCOT pouvant être intégrés dans la liste des ZAE



Liste des autres espaces d'activités inscrits au SCOT

Nom	Commune	Somme de points
ZA de Beausoleil et Champs Rateau	Melle	6
Les Usines	Melle	3
ZA Les Ombrails	Celles-sur-Belle	3
ZA Plaine du Château	Lezay	3
ZA du Chemin Croizet - Briette	Celles-sur-Belle	3
Anciennes laiteries et imprimeries	Lezay	3
Le Pérot	Melle	3
ZA Les Groies	Chizé	2
La Colonne	Melle	2
ZA de Périgné	Périgné	2
ZA La Voie Basse	Celles-sur-Belle	2
ZA du Grand Mouton	Chef-Boutonne	2
Sylvaboies	Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues	2
ZA Les Sablières (Ancienne Laiterie)	La Mothe-Saint-Héray	2
Marché aux veaux	Lezay	2
La Grande Brousse	Mairé-Levescault	2
Rue des Artisans	Paizay-le-Chapt	2
ZA de Baudroux	Melle	2
ZA de Tauché-Saint-Blandine	Aigondigné	2
ZA de Gournay (ITM LAI)	Alloinay	2
Legrand ZA Route de Melle 1	Chef-Boutonne	2
Sites logistiques Saint-Martin-les-Melle	Melle	2

Nom	Commune	Somme de points
Scierie Archimbault	Secondigné-sur-Belle	2
ZA de Ponthioux	Villefollet	2
Scierie de Virollet	Villiers-en-Bois	2
ZA Verrines (de Bel Air)	Celles-sur-Belle	1
ZA route de Melle 2 - La Garenne Guidée	Chef-Boutonne	1
ZA Les Grapaudières	Chef-Boutonne	1
ZA Le Perrot	Chenay	1
ZA de Clussais La pommeraye - La Brunette	Clussais-la-Pommeraye	1
La Borne	Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues	1
La Borne 2	Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues	1
Route de Saint-Maixent	La Mothe-Saint-Héray	1
ZA de Maisonnay (Touche Longe)	Maisonnay	1
ZA de La Terrière	Saint-Romans-lès-Melle	1
ZA de Bellevue (Chail)	Fontivillie	1
ZA Chef Boutonne Sud	Chef-Boutonne	1
ZA de Fontenille - Route de Tillou	Luché-sur-Brioux	1
Meponte-Bois	Melleran	1
SARL Blanchier	Celles-sur-Belle	1
Scieries Thébault et Provost	Sauzé-Vaussais	1
Briouxaise des bois	Vernoux-sur-Boutonne	1

Surface totale : 263 hectares

Plus de 2000 emplois

147 entreprises

Evaluation des espaces d'activités au regard des critères de définition de la « ZAE communautaire »

- Selon classification au SCoT

Dénomination du SCOT	Hierarchisation au SCOT	Commune	Nom
1 - ZA Les Maisons Blanches	De grande capacité ou de rayonnement régional	Limalonges	ZA Les Maisons Blanches
2 - ZA Champs Râteau et Beausoleil + usines de Melle	De grande capacité ou de rayonnement régional	Melle	Les Usines
2 - ZA Champs Râteau et Beausoleil + usines de Melle	De grande capacité ou de rayonnement régional	Melle	ZA de Beausoleil et Champs Râteau
3 - ZI Les Chaillettes	De grande capacité ou de rayonnement régional	Celles-sur-Belle	ZI Les Chaillettes
4 - Les Grandes Versannes	De grande capacité ou de rayonnement régional	Aigondigné	ZA Les Grandes Versannes
5 - ZA La Croix Ganne	De grande capacité ou de rayonnement régional	Fressines	La Croix Ganne
6 - ZA de La Mine d'Or	Associée à un bourg Structurant	Brioux-sur-Boutonne	ZA de La Mine d'Or
7 - ZA Les Ombrails - la Gare	Associée à un bourg Structurant	Celles-sur-Belle	ZA Les Ombrails
8 - ZA La Cigogne	Associée à un bourg Structurant	Celles-sur-Belle	ZA La Cigogne
9 - ZA Pigeon Pierre	Associée à un bourg Structurant	Chef-Boutonne	Pigeon Pierre ZA Route de Melle
10 - ZA Les Groies	Associée à un bourg Structurant	Chizé	ZA Les Groies
11 - ZA Grande Plaine et des Grues	Associée à un bourg Structurant	La Mothe-Saint-Héray	ZA Grande Plaine et des Grues
12 - ZA de la Plaine du Château	Associée à un bourg Structurant	Lezay	ZA Plaine du Château
13 - ZA Le Pinier Nord + ZA de la Colonne	Associée à un bourg Structurant	Melle	ZA Le Pinier Nord
13 - ZA Le Pinier Nord + ZA de la Colonne	Associée à un bourg Structurant	Melle	La Colonne
14 - ZA La Chagnée	Associée à un bourg Structurant	Melle	ZA La Chagnée
15 - ZA de la Gâtine + ZA du Chêne Gaurichon	Associée à un bourg Structurant	Aigondigné	Chêne Gaurichon
15 - ZA de la Gâtine + ZA du Chêne Gaurichon	Associée à un bourg Structurant	Aigondigné	ZA de la Gâtine
16 - ZA de Périgné	Associée à un bourg Structurant	Périgné	ZA de Périgné
17 - ZA de la Plaine de Limage	Associée à un bourg Structurant	Sauzé-Vaussais	ZA de la Plaine de Limage
18 - ZA de Bel Air	Zones d activité de proximité	Celles-sur-Belle	ZA Verrines (de Bel Air)
19 - ZA de la Voie Basse	Zones d activité de proximité	Celles-sur-Belle	ZA La Voie Basse
20 - ZA La Boissière	Zones d activité de proximité	Celles-sur-Belle	ZA La Boissière
21 - ZA du Chemin Croizet - Briette	Zones d activité de proximité	Celles-sur-Belle	ZA du Chemin Croizet - Briette
22 - Route de Melle 2	Zones d activité de proximité	Chef-Boutonne	ZA route de Melle 2 - La Garenne Guidée
23 - ZA Les Grapaudières	Zones d activité de proximité	Chef-Boutonne	ZA Les Grapaudières
24 - ZA du Grand Mouton	Zones d activité de proximité	Chef-Boutonne	ZA du Grand Mouton
25 - ZA Le Perrot	Zones d activité de proximité	Chenay	ZA Le Perrot
26 - ZA Les gruettes	Zones d activité de proximité	Chey	ZA Les gruettes

Evaluation des espaces d'activités au regard des critères de définition de la « ZAE communautaire »

- Selon classification au SCoT

Dénomination du SCOT	Hiérarchisation au SCOT	Commune	Nom
27 - ZA de Clussais La pommeraye - La Brunette	Zones d activité de proximité	Clussais-la-Pommeraye	ZA de Clussais La pommeraye - La Brunette
28 - ZA Paul Rullier	Zones d activité de proximité	Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues	La Borne
28 - ZA Paul Rullier	Zones d activité de proximité	Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues	La Borne 2
28 - ZA Paul Rullier	Zones d activité de proximité	Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues	Sylvaboïs
29 - Route de Saint-Maixent	Zones d activité de proximité	La Mothe-Saint-Héray	Route de Saint-Maixent
30 - ZA Les Sablières (Ancienne Laiterie)	Zones d activité de proximité	La Mothe-Saint-Héray	ZA Les Sablières (Ancienne Laiterie)
31 - Anciennes laiteries et imprimeries	Zones d activité de proximité	Lezay	Anciennes laiteries et imprimeries
32 - Marché aux veaux	Zones d activité de proximité	Lezay	Marché aux veaux
33 - ZA de Mairé-Levescault	Zones d activité de proximité	Mairé-Levescault	La Grande Brousse
34 - ZA de Maisonnay	Zones d activité de proximité	Maisonnay	ZA de Maisonnay (Touche Longe)
35 - ZA Les Jastreux et la Croix Pillet	Zones d activité de proximité	Aigondigné	ZA Les Jastreux
36 - ZA de Paizay le Chapt	Zones d activité de proximité	Paizay-le-Chapt	Rue des Artisans
37 - ZA des Champs Prieurs	Zones d activité de proximité	Rom	ZA des Champs Prieurs
38 - ZA Le Perrot	Zones d activité de proximité	Melle	Le Pérot
39 - ZA de Baudroux	Zones d activité de proximité	Melle	ZA de Baudroux
40 - ZA de La Terrière	Zones d activité de proximité	Saint-Romans-lès-Melle	ZA de La Terrière
41 - ZA de Tauché-Saint-Blandine	Les sites indépendants	Aigondigné	ZA de Tauché-Saint-Blandine
42 - ZA de Gournay	Les sites indépendants	Alloinay	ZA de Gournay (ITM LAI)
43 - ZA de Bellevue (Le cerizat)	Les sites indépendants	Fontivillié	ZA de Bellevue (Chail)
44 - ZA Route de Melle 1	Les sites indépendants	Chef-Boutonne	Legrand ZA Route de Melle 1
45 - ZA Chef Boutonne Sud	Les sites indépendants	Chef-Boutonne	ZA Chef Boutonne Sud
46 - ZA de Fontenille Route de Tillou	Les sites indépendants	Luché-sur-Brioux	ZA de Fontenille - Route de Tillou
47 - SARL Méponte	Les sites indépendants	Melleran	Meponce-Bois
49 - 3 sites à Saint-Martin-les-Melle	Les sites indépendants	Melle	Sites logistiques Saint-Martin-les-Melle
50 - SARL Blanchier	Les sites indépendants	Celles-sur-Belle	SARL Blanchier
51 - ZA de Sauzé 1 et 2 (scieries Thébault et Provost)	Les sites indépendants	Sauzé-Vaussais	Scieries Thébault et Provost
52 ZA de Secondigné sur Belle (Scierie Archimbaud)	Les sites indépendants	Secondigné-sur-Belle	Scierie Archimbaud
53 - SARL Briouxaise des Bois	Les sites indépendants	Vernoux-sur-Boutonne	Briouxaise des bois
54 - ZA de Ponthioux	Les sites indépendants	Villefollet	ZA de Ponthioux
55 - Scierie de Virollet	Les sites indépendants	Villiers-en-Bois	Scierie de Virollet

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Agenda des réunions

- Jeudi 22 juin 2023 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Rom
- Jeudi 29 juin 2023 – Conseil communautaire – Salle des fêtes à Celles-sur-Belle
- Jeudi 6 juillet 2023 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) – à Melle

Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

